

lagé d'une comptabilité embarrassante et laborieuse. Lorsque, dans la vue de faire quelques déboursés pour venir en aide à sa famille, dans une situation de gêne, l'élève désire retirer son dépôt, il n'a besoin que de l'intervention de son tuteur.

C'est ce livret de banque,—où le jeune déposant se traite en homme parce qu'il fait acte d'homme,—qui est l'éducateur de l'enfant, et même quelquefois de la famille. On a constaté, en Belgique notamment, que des élèves ont souvent communiqué leurs habitudes d'économie aux plus vieux de la maison. C'est dans ce pays que l'on attribue, dans une large mesure, l'augmentation rapide des déposants adultes durant cette dernière décade, aux banques d'épargne se rattachant aux écoles primaires. D'après un rapport officiel publié il y a quelques années, la majorité des parents des élèves ne savaient rien des caisses d'épargne, et n'auraient jamais songé à s'en servir avant d'avoir vu les livrets de banque de leur enfants. Les mêmes résultats ont été observés en France, et notamment à Bordeaux, où de pareilles banques d'épargne ont été en opération depuis le commencement de 1875. L'année suivante, les directeurs de la banque d'épargne de Bordeaux, l'un des plus grands établissements de ce genre en Europe, ont observé que le nombre et la somme des dépôts étaient de cinq fois plus considérables que le taux normal. On était tellement satisfait des résultats pratiques et bienfaisants des banques d'épargne "à l'école," que le grande institution financière, dont nous venons de parler, se préparait, par l'intermédiaire de ses quatorze succursales, à en faire l'application dans tout le district de Bordeaux.

Le système fut importé de la Belgique en Angleterre, en 1874, par M. Fitch, l'inspecteur général des écoles, et l'on sait qu'il a pris de grands développements, quoique nous n'en ayons pas de statistiques bien précises (1). On l'adoptait en France, vers la même époque, après une enquête provoquée par le ministre du commerce, et le succès de la nouvelle institution a été signalé dans un rapport de la société qui avait reçu du gouvernement la mission de l'introduire, de l'organiser et de la contrôler. Le rapport constate que deux mille trois cents écoles, distribuées

(1) Il semble pourtant que ces banques d'épargne n'étaient pas entièrement inconnues en Angleterre à une époque fort antérieure. M. Francesco Vignani, le fondateur d'un grand nombre de banques populaires en France et en Italie, dans une étude sur les sociétés coopératives, (*Annuaire Retur* du 1er juillet 1881) parle de ces "caisses d'épargne créées par les enfants d'une école anglaise pour assurer les minces économies du travailleur, pour l'exiter à la prévoyance et qui sont comme les nébuleuses des institutions de crédit."

dans cinquante-trois départements, ont été pourvus de registres et de feuille volantes nécessaires, et que les livrés des banques d'épargne du gouvernement contenaient les noms de plus de cinquante mille élèves. Le total des sommes déposées n'est pas de peu d'importance. Voyons plutôt. A Bordeaux, où, en 1875, on a fait l'application de ce genre de banque dans cinquante-trois écoles, les jeunes déposants avaient, portés à leur avoir, dix mille dollars, déduction faite de deux mille dollars donnés aux inondés des bords de la Garonne. Certaines localités rurales ont fait mieux encore. Le département de l'Aisne, par exemple, avait quelque six mille écoliers inscrits sur les registres de sa banque et représentant trente mille dollars. Ce résultat ne témoigne-t-il pas hautement en faveur d'une institution qui, lors des merveilleux développements que je viens de signaler, avait à peine deux années d'existence?

Il est donc de toute évidence que ces institutions n'ont rien de fantaisiste. Elles sont au contraire, comme nous venons de le voir, susceptibles de recevoir une application pratique partout où on les a créées. Le projet a été sanctionné par quelques unes des nations dont l'organisation financière touche à la perfection, comme celle de la France et de l'Angleterre. Le gouvernement italien, frappé de l'excellence de semblables créations, en a autorisé l'introduction dans les écoles publiques de la Péninsule. Quelles preuves faut-il de plus pour convaincre nos hommes publics de l'utilité, de la moralité des banques d'épargne dans les écoles primaires?

J. AUGER.

NOTES ET IMPRESSIONS

I.

Chaque jour, au milieu de nos douces extases,
On nous fait essayer un déluge de phrases,
Entre autres celle-ci, qui vient les résumer :
"Mais quel si grand plaisir trouvez-vous à fumer?"

Ce sont les quatre vers qui ouvrent le troisième chant du poème de Barthélemy : *L'art de fumer la pipe et le cigare*.

L'auteur paraît fort embarrassé de la question qu'il pose ainsi, puisqu'il se demande aussitôt :

Que répondre? . . .

Il n'y répond guère, car, dit-il, dans un autre vers :

Je n'ai pas le malheur de fumer en avant.

Eh ! mon Dieu, ce plaisir, je n'essaierai pas non plus de l'analyser et l'on ne me verra pas, ici du